



Allons de l'avant pour les enfants et les familles d'Ontario

Rapport 2004 sur la pauvreté des enfants en Ontario



Il y quinze ans, en 1989, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité une résolution en vue d'éradiquer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000.

Résultats en Ontario depuis la résolution adoptée en 1989 en vue de l'éradication de la pauvreté infantile

Secteur d'intervention	Évaluation	Qu'est-ce qui s'est passé?
Réduction du taux annuel de pauvreté infantile	Aggravation ↓	<ul style="list-style-type: none"> → Le taux de pauvreté infantile a diminué depuis la récession du début des années 90 mais, à 13,6 % en 2002, il est toujours plus élevé qu'en 1989 (11,4 %). → Le taux de pauvreté infantile a augmenté en 2002 pour une première fois en 6 ans.
Réduction du nombre d'enfants pauvres	Aggravation ↓	<ul style="list-style-type: none"> → 373 000 enfants pauvres - 97 000 de plus qu'en 1989 - une augmentation de 35 %. → 40 000 enfants pauvres de plus en 2002 qu'en 2001. → 28 % des enfants défavorisés vivent dans une famille où un parent au moins travaille à temps plein toute l'année.
Réduction de la profondeur de la pauvreté	Pas de progrès ↔	→ Familles biparentales sont à 9 700 \$ sous le seuil de faible revenu (SFR). Familles monoparentales dirigées par une femme sont à 9 100 \$ sous le SFR.
Réduction du nombre d'enfants touchés par la pauvreté	Pas de progrès ↔	→ 660 000 enfants - 27 % des enfants ontariens - ont connu la pauvreté durant une année ou plus de 1996 à 2001.

Allons de l'avant : points de repère pour mesurer la réussite

Y a-t-il quelque chose à faire pour contrer la pauvreté des enfants? Oui. Selon l'UNICEF, les taux de pauvreté infantile varient considérablement d'un pays industrialisé à l'autre, à partir de moins de 5 % dans les pays nordiques à plus de 20 % aux États-Unis. Le taux de 15,7 % au Canada place notre pays parmi les cinq nations industrialisées qui connaissent les taux de pauvreté infantile les plus élevés¹.

L'Ontario est la plus grande province du Canada. Lors de l'adoption en 1989 de la résolution en vue de l'éradication de la pauvreté infantile, plus d'un quart des enfants pauvres (28 %) au pays vivaient en Ontario. Maintenant, plus d'un tiers des enfants pauvres (35 %) du Canada vivent en Ontario. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont la richesse, l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour réduire substantiellement et à long terme le niveau, la profondeur et la durée de la pauvreté infantile.

L'approche du précédent gouvernement ontarien était de compter sur la croissance économique seule pour enrayer la pauvreté tout en réduisant l'éventail de programmes de sécurité sociale. Cela s'est soldé par un déficit humain persistant en Ontario. Pour s'attaquer à la pauvreté des enfants et des familles, le gouvernement doit faire sa part et investir dans la population.

La coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux est requise pour mettre en œuvre un plan de lutte contre la pauvreté, étalé sur plusieurs années. Les citoyens et citoyennes en ont assez de l'inaction et des conflits intergouvernementaux.

Le temps est venu pour l'Ontario d'agir en matière de pauvreté infantile et de reprendre son rôle traditionnel de leadership au sein de la fédération canadienne, dans le but de mettre en œuvre des plans pluriannuels de lutte contre la pauvreté, assortis de cibles et d'échéanciers. Il est temps d'avoir des résultats probants.

Allons de l'avant en Ontario : points de repère pour mesurer la réussite

POINT DE REPÈRE	CE QUI SE PASSE EN ONTARIO	CE QUE L'ONTARIO DOIT FAIRE
Bons emplois	<ul style="list-style-type: none"> → Hausse du salaire minimum de 30¢, pour atteindre 8 \$/h d'ici 2007 → Première hausse en 8 ans. Salaire déprécié de 20 % à cause de l'inflation → Accroissement du financement au secteur postsecondaire et gel sur deux ans des droits de scolarité. Province examine la question de l'accès aux études supérieures. S'est engagée à augmenter les stages et l'accès à la formation de qualité → Premières étapes annoncées dans le budget pour faciliter l'entrée sur le marché du travail de la main-d'œuvre formée à l'étranger → Négociation avec le gouvernement fédéral d'ententes sur le développement du marché du travail en vertu du Programme d'assurance-emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> → Se fixer un objectif 10 \$/h pour le salaire minimum afin d'extraire de la pauvreté les personnes qui travaillent à temps plein et toute l'année → Indexer annuellement le niveau du salaire minimum pour l'ajuster à l'inflation → Assurer l'accès aux études supérieures et à la formation aux travailleurs et travailleuses à faible revenu et aux familles avec enfants bénéficiaires d'aide sociale → Accélérer l'insertion des immigrants et immigrantes qualifiés dans des postes correspondant à leur niveau de formation → Réclamer une plus grande admissibilité à l'a.-e. Seulement 27 % des chômeuses et chômeurs en Ontario ont droit aux prestations.
Prestations fiscale pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> → La prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) a augmenté pour atteindre 2 719 \$ /an /enfant, atteindra 3 243 \$ en 2007 → L'Ontario récupère 1 463 \$ du supplément de la PFCE destiné aux enfants issues de familles bénéficiaires d'aide sociale. Promesse de mettre fin à cette pratique 	<ul style="list-style-type: none"> → Insister auprès du gouvernement fédéral pour hausser à 4 900 \$ la PFCE de manière à extraire les enfants de la pauvreté → Mettre fin sur-le-champ à la récupération du supplément de la PFCE
Services de garde à l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> → Compressions et désorganisation du système. Promesse électorale d'ajouter 300 millions à même les fonds provinciaux → Financement significatif de la part du gouvernement fédéral. L'Ontario se sert des fonds fédéraux pour créer 4 000 places en services de garde réglementés 	<ul style="list-style-type: none"> → Reprendre du leadership à l'échelle provinciale. Investir immédiatement les 300 millions de fonds provinciaux. → Travailler avec le gouvernement fédéral au développement d'un système public de services de garde de qualité, universels, accessibles, éducatifs, intégrés et assujettis à l'obligation de rendre des comptes
Logements à prix abordable	<ul style="list-style-type: none"> → Véritable contrôle des loyers promis dans le Discours du Trône → Promesse électorale de 100 millions pour un programme d'allocation-logement → Promesse électorale de construire 20 000 logements à prix abordable 	<ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir et articuler stratégies → Briser l'imbroglio fédéral-provincial en rapport avec le financement et lancer les mises en chantier
Renouvellement des programmes de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> → Gouvernement fédéral crée le Transfert social canadien → L'effet cumulatif des compressions et de l'inflation a miné les prestations d'aide sociale de plus d'un tiers avec pour résultat la faim et l'itinérance. Hausse annoncée dans le budget de 3 % des prestations; première en 11 ans → Levée du bannissement à jamais pour fraude à l'aide sociale. Réintroduction du programme d'allocation-nourriture visant les femmes enceintes. Prévoit éliminer l'obligation pour les demandeurs de se défaire de leur régime enregistré d'épargne-études 	<ul style="list-style-type: none"> → Rebâtir, de concert avec le gouvernement fédéral, les programmes d'aide sociale et les services sociaux → Les dépenses en aide sociale ont subi une baisse de plusieurs milliards par année. Réinvestir une partie des sommes épargnées dans des prestations d'aide sociale adéquates et les indexer annuellement → Passer du modèle « obligation de travail » au modèle « développement humain »

La pauvreté des enfants en Ontario

En 1989, le Parlement du Canada a résolu à l'unanimité d'éradiquer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000. À cette époque, 11,4% des enfants ontariens vivaient dans la pauvreté² (graphique 1).

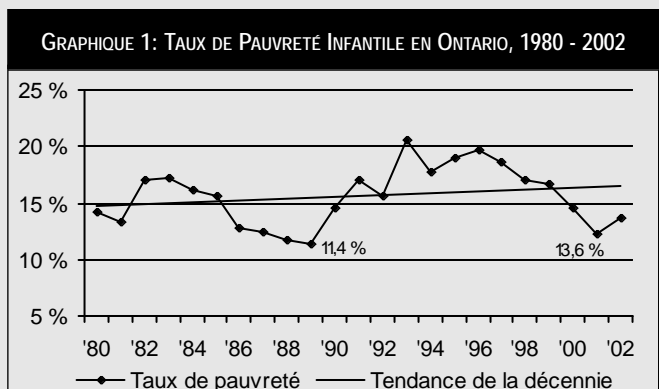
Pourtant, au lieu d'assister à une diminution des taux de pauvreté infantile, on a vu les taux grimper et se maintenir au-dessus de leur niveau de 1989.

Au cours de la dernière récession, le taux de pauvreté infantile avait atteint, en 1993, un sommet de 20,5 %. Depuis, dans la foulée d'une croissance économique ininterrompue en Ontario, le taux de pauvreté infantile a chuté.

Par contre, en dépit de toutes ces années de croissance et de prospérité, à 13,6%, le taux de pauvreté infantile de 2002 est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était en 1989. Après 6 ans, le cycle de déclin du taux de pauvreté infantile a pris fin.

Aujourd'hui, l'Ontario compte quelque 373 000 enfants qui vivent la pauvreté - 97 000 de plus qu'en 1989 - une hausse de 35 %. À elle seule,

la croissance économique ne peut pas venir à bout de la persistance structurelle de la pauvreté des enfants et des familles en Ontario.



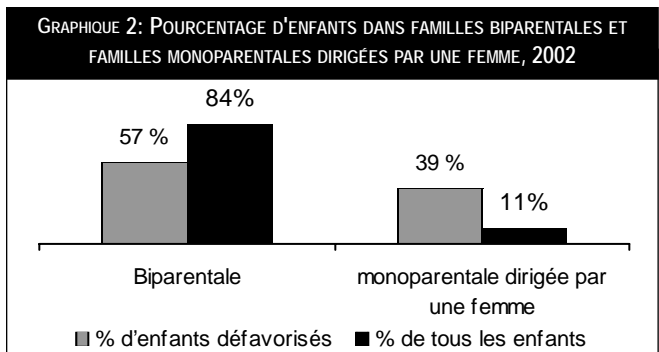
Le taux de pauvreté des enfants dans les groupes vulnérables

Les problèmes de pauvreté infantile en Ontario frappent de façon disproportionnée les mères chefs de familles monoparentales, les enfants qui ont des limitations fonctionnelles, les Autochtones, les minorités visibles et les populations immigrantes³.

La plupart des enfants ontariens (84 %) vivent dans une famille biparentale. La majorité des enfants défavorisés (57 %) vivent dans une famille biparentale (graphique 2).

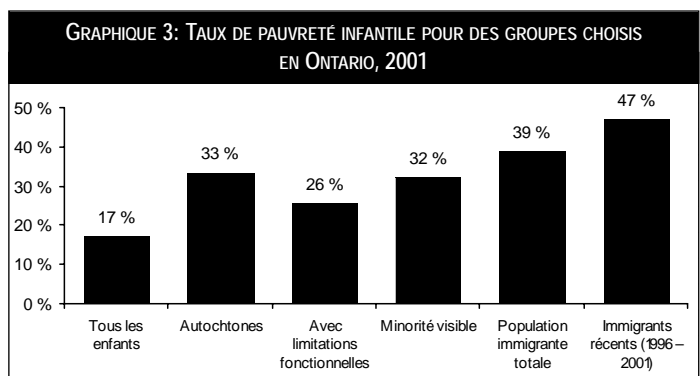
Toutefois, les familles monoparentales sont disproportionnellement pauvres. Seulement 11 % de tous les enfants vivent dans une famille monoparentale dirigée par une femme en Ontario, mais 39 % des enfants défavorisés vivent dans une famille monoparentale dirigée par une femme.

Les taux annuels de pauvreté des enfants vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme sont très élevés : en 2002, la moitié (49,6 %) de ces enfants étaient pauvres - une hausse significative par rapport à 2001 (40,4 %). Le taux de pauvreté infantile dans les familles biparentales en 2002 était de 9,2 % - une hausse par rapport au 8,3 % en 2001.



Il faut des solutions spécifiques pour répondre aux besoins particuliers de groupes et de communautés défavorisés, ainsi que des solutions plus globales pour soutenir toutes les familles, telles que de bons emplois à salaires décentes, des programmes d'aide sociale, des services de garde de qualité et du logement à pris modique.

Un quart des enfants ontariens qui ont des limitations fonctionnelles sont pauvres. Ces enfants et leurs familles font face à des obstacles qui nuisent à leur pleine intégration et ils sont aux prises avec des problèmes financiers et sociaux considérables. Faute de services et de soutien adéquats, ces familles peuvent subir d'autres contraintes qui nuisent à leur intégration à la main-d'œuvre active (graphique 3).



Un tiers des enfants autochtones en Ontario sont défavorisés. La plupart des enfants autochtones vivent dans les agglomérations urbaines. Le revenu gagné des travailleuses et travailleurs autochtones est inférieur à celui des autres groupes sociaux. Beaucoup considèrent que leurs besoins les plus fondamentaux en termes de nourriture, de vêtements et d'habitation ne sont pas satisfaits⁴.

Dans le cas des groupes appartenant à une minorité visible, aux obstacles à l'emploi s'ajoute la discrimination. Un quart des enfants en Ontario (23 %) appartiennent à une minorité visible et pourtant ces enfants comptent pour 43 % des enfants qui vivent la pauvreté.

L'immigration est un facteur déterminant de la croissance et de la prospérité économiques en Ontario. La plupart des immigrantes et immigrants (57 %) s'établissent en Ontario. Près de la moitié (47 %) des enfants de familles nouvellement immigrées sont défavorisés. Leurs parents n'ont pas toujours accès égal aux possibilités d'emploi et leurs titres de compétences et expériences obtenus à l'étranger ne sont pas nécessairement reconnus⁵.

Pauvre à quel point? La profondeur de la pauvreté

Le revenu des familles qui vivent la pauvreté se situe habituellement juste sous le seuil de faible revenu (ou le seuil de pauvreté). Le niveau de revenu qu'il faut pour atteindre le seuil de pauvreté est ce qui définit la profondeur de la pauvreté.

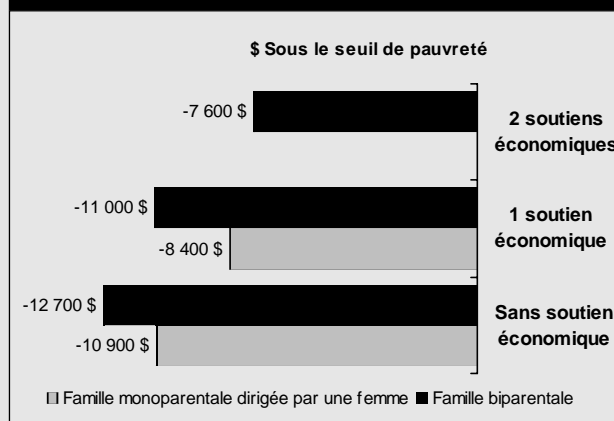
En Ontario, les familles biparentales pauvres avec enfants ont besoin de 9 700 \$ pour atteindre le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales dirigées par une femme ont besoin, quant à elles, en moyenne 9 100 \$.

La profondeur de la pauvreté est plus importante dans le cas des familles qui n'ont pas de revenu gagné. Ce sont les familles qui dépendent le plus des transferts gouvernementaux tels que la Prestation fiscale pour enfants, l'a.-e. ou l'aide sociale. Les familles biparentales pauvres qui n'ont pas de revenu gagné, par exemple, vivent à quelque 12 700 \$ sous le seuil de pauvreté (graphique 4).

Les familles à faible revenu qui ont un revenu gagné se situent plus près du seuil de pauvreté. Toutefois la profondeur de leur pauvreté demeure considérable. Les familles monoparentales dirigées par une femme qui gagnaient un revenu se situaient malgré tout à 8 400 \$ sous le seuil de faible revenu. Même les familles biparentales à deux revenus gagnés se situaient à 7 600 \$ sous le seuil de pauvreté. Il faut des

stratégies pour améliorer, d'un côté, les transferts fédéraux et de l'autre, les revenus gagnés de façon à rapprocher les familles à faible revenu du seuil de pauvreté et à leur permettre de le dépasser.

GRAPHIQUE 4: PROFONDEUR DE LA PAUVRETÉ EN ONTARIO, 2002



Source: Conseil canadien de développement social à partir des *Tendances en matière de revenu 2002* de Statistique Canada 13F0022XCB.

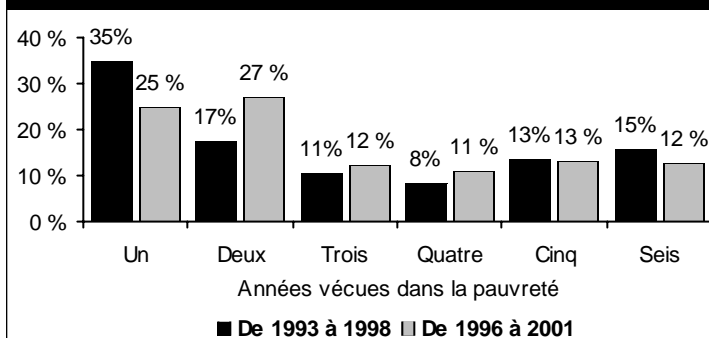
La portée et la durée de la pauvreté infantile

Les enfants entrent et sortent de la pauvreté suivant des cycles. Quelque 660 000 - ou 27.2 % de tous les enfants ontariens - ont vécu la pauvreté durant une année ou plus de 1996 à 2001. Dans le même ordre d'idées, de 1993 à 1998, 28.6 % des enfants ontariens (659 000) ont vécu la pauvreté durant une année ou plus.

Plus récemment (de 1996 à 2001), l'Ontario a connu un boom économique. Pourtant, les enfants pauvres ont connu des périodes de pauvreté plus longues. Trois quarts des enfants pauvres ontariens (75 %) ont vécu la pauvreté durant deux années ou plus. Seulement un quart des enfants pauvres ont vécu la pauvreté une seule année. Ces chiffres sont en hausse par rapport à la période de 1993 à 1998 au cours de laquelle 65 % des enfants pauvres avaient vécu la pauvreté pendant deux ans ou plus et plus du tiers (35 %) l'avaient vécue durant une seule année (graphique 5).

Plus du tiers des enfants qui ont vécu la pauvreté durant ces deux périodes de six ans ont été pauvres de quatre à six ans. Cela compte pour une bonne partie de leur enfance. En plus de stratégies pour réduire le nombre de familles qui tombent dans la pauvreté, il faut des stratégies pour raccourcir la période de temps où les enfants sont pauvres.

GRAPHIQUE 5: POURCENTAGE D'ENFANTS PAUVRES PAR ANNÉE VÉCUE DANS LA PAUVRETÉ EN ONTARIO



Source: Conseil canadien de développement social à partir des *Tendances en matière de revenu 2002* de Statistique Canada 13F0022XCB.



Allons de l'avant : Les voies du progrès

Point de repère 1 : Plus grand nombre de bons emplois à salaires décents

Le Canada est connu pour être un pays où les emplois sont peu rémunérés; il se classe au deuxième rang de toutes les nations industrialisées, après les États-Unis. La pauvreté est un problème pour beaucoup de familles où les parents travaillent. En dépit de sa croissance économique, une proportion plus importante d'enfants de la plus grande province canadienne vit dans une famille à faible revenu.

La plupart (87 %) des enfants défavorisés en Ontario vivent dans une famille qui dispose d'un certain revenu gagné. Près de la moitié (46 %) des enfants défavorisés ont des parents qui travaillent toute l'année et plus du quart (28 %) vivent dans une famille où un parent au moins travaille à temps plein toute l'année (graphique 6).

En 1996, 73 % des enfants défavorisés vivaient dans une famille qui disposait d'un certain revenu gagné et cette proportion a augmenté régulièrement pour atteindre 87 % en 2002. La proportion d'enfants dont les parents travaillaient à temps plein et toute l'année a augmenté de 24 % en 1996 à 28 % en 2002 (graphique 7).

Le renforcement du potentiel de revenu gagné des familles, conjugué à des transferts de revenus et des services qui prennent en compte les coûts additionnels et les responsabilités afférentes à l'éducation des enfants, est une stratégie importante pour s'attaquer à la pauvreté des enfants. La croissance économique s'est accompagnée de la croissance du nombre d'emplois marginaux. Trop de parents sont incapables de se trouver un emploi bien rémunéré, avec suffisamment d'heures de travail; un emploi stable et permanent avec des avantages sociaux raisonnables.

Le salaire minimum en Ontario

Le salaire minimum en Ontario a été gelé en 1995 à 6,85 \$ l'heure. En février 2004, le nouveau gouvernement provincial l'a augmenté de 30 ¢ l'heure et l'augmentera jusqu'à ce qu'il atteigne 8,00 \$ l'heure d'ici 2007.

C'est une mesure positive qui s'est trop fait attendre. Un adulte travaillant à temps plein et toute l'année ne devrait pas être pauvre. Pour que les parents sans enfant et travaillant à temps plein puissent échapper de la pauvreté, il faudrait augmenter le salaire minimum à 10,00 \$ l'heure. Conjuguée à une bonification de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, une telle mesure permettrait également aux parents avec enfants et travaillant à temps plein d'échapper à la pauvreté.

En janvier 2004, le salaire minimum, gelé pendant huit ans, avait perdu 20 % de son pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation. En plus de se donner un objectif de salaire minimum plus élevé, soit 10,00 \$ l'heure, la province doit l'indexer annuellement pour éviter sa dépréciation.

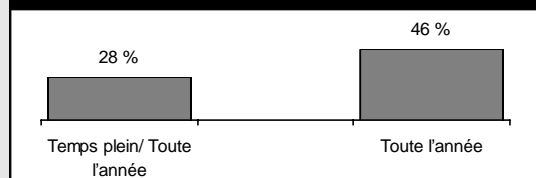
Accès à l'Assurance-emploi

Les modifications apportées au régime d'a.-e. durant les années 1990 ont eu pour effet de réduire l'admissibilité des travailleuses et travailleurs à faible revenu qui se retrouvent en chômage. Aussi récemment qu'en 2001, seulement 27 % des sans-emploi de l'Ontario recevaient des prestations d'a.-e., une baisse par rapport à 59 % en 1990. C'est le taux d'admissibilité le plus bas de toutes les provinces⁹.

L'a.-e. devrait constituer la première ligne de défense pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu avec enfants qui perdent leur emploi. Mais le régime ne s'est pas adapté aux changements survenus dans le marché du travail; un marché qui crée beaucoup d'emplois à temps partiel, saisonniers et temporaires qui ne correspondent pas nécessairement aux critères d'admissibilité. Il arrive que ces travailleurs et travailleuses ne soient pas admissibles ou le soient mais pour une très courte période. Et les personnes qui ne sont pas admissibles doivent souvent avoir recours aux programmes d'aide sociale municipaux et provinciaux.

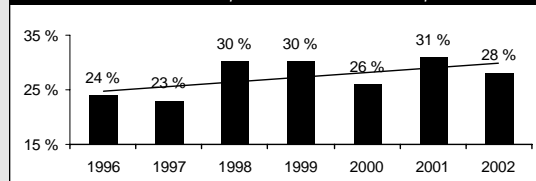
Il faut être admissible au régime d'a.-e. pour avoir accès aux programmes d'emploi qui aident un sans-emploi à acquérir de l'expérience de travail, se perfectionner ou à lancer une entreprise. Le gouvernement ontarien négocie actuellement avec le gouvernement fédéral dans le but de prendre en charge les programmes de développement du marché du travail. Il devrait également faire des pressions relativement à l'admissibilité à l'a.-e. de façon à rendre ces programmes plus accessibles aux chômeurs et chômeuses de l'Ontario.

GRAPHIQUE 6: POURCENTAGE D'ENFANTS PAUVRES VIVANT DANS UNE FAMILLE TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN, TOUTE L'ANNÉE EN ONTARIO, 2002



Source : CCDS à partir de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, fichier maître.

GRAPHIQUE 7: POURCENTAGE D'ENFANTS PAUVRES VIVANT DANS UNE FAMILLE TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN, TOUTE L'ANNÉE EN ONTARIO, 1996-2002



Source : CCDS à partir de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, fichier maître.

Accessibilité et reconnaissance : formation et éducation

La formation professionnelle et l'éducation postsecondaire sont deux aspects qui contribuent à une meilleure rémunération, préviennent la pauvreté, enrichissent considérablement la main-d'œuvre ontarienne et accroissent le potentiel de développement humain du Canada.

La hausse des droits de scolarité et la perspective d'une dette étudiante massive sont devenues d'importants obstacles pour les personnes à faible revenu. De plus, le programme Ontario au travail continue d'exclure les bénéficiaires d'aide sociale des collèges et universités. On l'a d'ailleurs critiqué parce qu'il n'investit pas dans l'acquisition des compétences et la scolarisation des personnes au-delà de la 12e année et parce que les formations offertes sont inadéquates. Par ailleurs, l'accès à la formation et à l'éducation peut également constituer un problème pour les travailleurs et travailleuses à faible revenu.

Beaucoup d'immigrantes et d'immigrants nouvellement arrivés au pays occupent des emplois peu rémunérés parce qu'ils ont du mal à faire reconnaître leur expérience et titres de compétences obtenus à l'étranger. Plus de la moitié des emplois qu'occupent initialement ces personnes sont dans des domaines qui n'ont rien à voir avec leur diplôme⁷. Le Conference Board du Canada estime que les recettes nationales augmenteraient de l'ordre de quatre à six milliards de dollars annuellement si seulement les nouveaux immigrants occupaient un emploi correspondant à leur niveau de formation.

Le gouvernement provincial a pris d'importants engagements électoraux en rapport avec l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle en termes d'accès et de hausse des droits de scolarité, de l'amélioration des programmes d'aide aux étudiants et d'exonération des droits de scolarité pour les 10 % d'étudiants les plus nécessiteux et d'un accroissement de 50 % des possibilités de stages. Il s'est engagé à fournir de la formation aux bénéficiaires d'aide sociale qui leur ouvrira la porte d'emplois durables et leur permettra d'échapper à la pauvreté. Il s'est engagé aussi à accélérer l'insertion sur le marché du travail des personnes formées à l'étranger.

Certaines mesures ont été mises en place. Dans son budget, le gouvernement provincial a annoncé des crédits accrus pour les programmes d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle, une amélioration des programmes d'aide aux étudiants, un gel des droits de scolarité et de nouveaux programmes de stages. Le budget a aussi annoncé des mesures préliminaires pour éliminer les obstacles à l'insertion sur le marché du travail auxquels font face les travailleuses et travailleurs formés à l'étranger. La révision des programmes d'études supérieures en cours se penche sur les problèmes d'accès des familles à faible revenu⁸.

Il est absolument essentiel d'accélérer le processus de reconnaissance des titres de compétences décernés à l'étranger et d'ouvrir les portes de l'éducation supérieure et de la formation professionnelle aux familles à faible revenu qui sont actives sur le marché du travail ou qui ont recours à l'aide sociale.

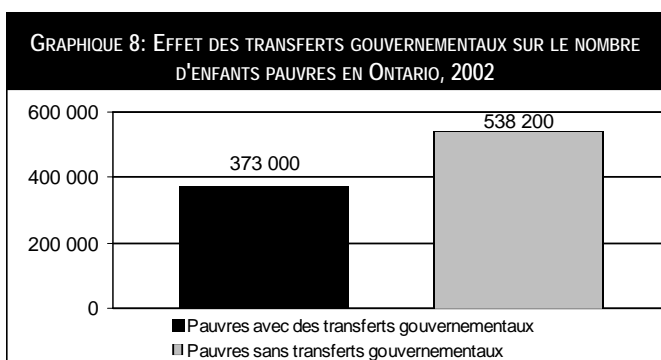
Point de repère 2 : Un système efficace de prestations de revenu pour enfants

« Je m'oppose, ainsi que mon équipe, à la pratique instituée par le gouvernement du Parti conservateur de récupérer la Prestation nationale pour enfants, une pratique que nous abolirons durant notre premier mandat ».

Dalton McGuinty, chef du Parti libéral, 31 juillet 2004, lettre adressée à Campaign Against Child Poverty

Les transferts de revenu gouvernementaux ont une incidence profonde sur la réduction de la pauvreté : ils préviennent et réduisent la gravité de la pauvreté infantile.

Les transferts gouvernementaux actuels ont évité à quelque 165 200 enfants de plus (44 %) de sombrer dans la pauvreté en Ontario en 2002 (graphique 8). Et n'eût été ces transferts, beaucoup d'enfants pauvres auraient vécu une pauvreté tout à fait intolérable.



Source : CCDS à partir de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, fichier maître.

Les prestations de revenu pour enfants jouent un rôle déterminant au chapitre de la réduction de la pauvreté parce qu'elles reconnaissent directement les coûts additionnels et les responsabilités afférentes à l'éducation des enfants. De leur côté, les salaires ne tiennent pas compte de la taille d'une famille.

Campagne 2000 réclame d'augmenter à 4 900 \$ maximum la Prestation fiscale canadienne pour enfants afin d'améliorer significativement les conditions de vie des familles et d'agir véritablement sur la profondeur de leur pauvreté. Une telle mesure pour les familles, conjuguée à une hausse à 10 \$ l'heure du salaire minimum, serait tout à fait bénéfique.

La province d'Ontario devrait mener la lutte à l'échelle du Canada pour l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout en révisant à la hausse sa propre cible relativement au salaire minimum pour la faire passer de 8 \$ à 10 \$ l'heure.

La Prestation fiscale pour enfants comporte deux volets : une prestation de base versée à 80 % des familles canadiennes et un supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) consenti aux familles à faible revenu. En juillet 2004, la prestation de base atteignait 1 208 \$ par enfant par année et le supplément, 1 511 \$.

Le gouvernement ontarien antérieur soustrayait, ou récupérait, 100 % du SPNE des prestations versées aux familles bénéficiaires d'aide sociale.

Le SPNE vise à réduire la pauvreté des enfants. Le nouveau gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mettre fin à la récupération du SPNE à même les prestations d'aide sociale. Cette année, les prestations d'aide sociale ne subiront pas de compressions suivant l'augmentation du SPNE en juillet 2004. Cela signifie que les bénéficiaires conserveront jusqu'à 4,00 \$ par mois pour un enfant. Le gouvernement ontarien continuera cependant à récupérer le reste, soit 121,90 \$ par mois.

La province d'Ontario devrait cesser sur-le-champ de récupérer le Supplément de la prestation nationale pour enfants.

Point de repère 3 : Services éducatifs et de garde à l'enfance universellement accessibles

Les services de garde de qualité sont une mesure essentielle pour réduire la pauvreté des enfants. Aujourd'hui, dans l'ensemble des pays industrialisés, on reconnaît que les services éducatifs et de garde à l'enfance (séje) jouent un rôle de premier plan au chapitre du mieux-être et du développement des enfants, contribuent à jeter les bases des apprentissages à long terme, permettent aux parents de suivre de la formation, d'étudier et de travailler et enfin, assurent aux femmes l'égalité d'accès au marché du travail.

Dans un rapport publié en octobre 2004, l'Organisation de coopération et de développement économiques décrivait le système canadien de services de garde, exception faite du Québec, comme étant un réseau sous-financé et bigarré de services. Au Canada, nous dépensons seulement la moitié de ce que dépensent les autres pays membres de l'OCDE pour les séje et moins de 20 % d'enfants dont les parents sont actifs sur le marché du travail y ont accès. À titre comparatif, au Royaume-Uni, 60 % des enfants ont accès à des services de garde réglementés, en Belgique, 63 %, en France, 69 % et au Danemark, 78 % des enfants⁹.

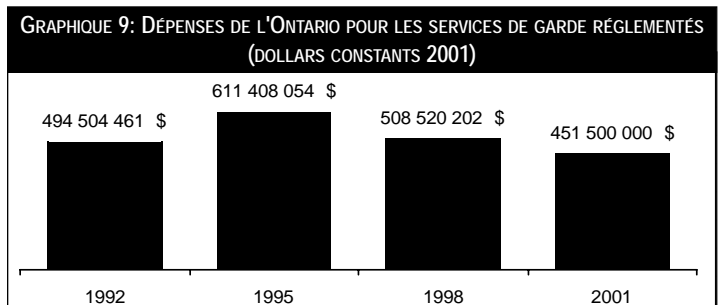
Ontario fut un temps leader au Canada en matière de services de garde. Aujourd'hui, la province traîne derrière. Les dépenses provinciales pour les services de garde réglementés ont augmenté jusqu'en 1995 puis elles ont chuté de 160 millions (graphique 9). Le nouveau gouvernement provincial s'est engagé à consacrer 300 millions de plus, à même son propre budget, aux services de garde. Les services de garde ontariens, qui manquent cruellement de financement, ont besoin qu'on leur consente ces fonds immédiatement afin de stabiliser le système.

Éliminer les contraintes qui limitent l'accès aux subventions pour frais de garde est une autre mesure que peut prendre sur-le-champ la province. Parmi les contraintes à éliminer : le fait de prendre en compte les REER et REEE en tant qu'actifs et les prêts étudiants en tant que revenu dans le calcul de l'admissibilité aux subventions, le fait de ne pas remettre les subventions pour frais de garde aux parents en chômage.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a commencé à poser des gestes concrets afin de créer un système national de services de garde à l'enfance. En 2000, l'Entente sur le développement des jeunes enfants a été conclue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En vertu de cette entente, l'Ontario reçoit environ 190 millions par année. Sous l'ancien gouvernement provincial, pas un sou ne fut dépensé pour les services de garde réglementés.

En 2003, en vertu de l'Entente-cadre multilatérale sur l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à la petite enfance, le gouvernement fédéral a accordé aux provinces 1,05 milliard de dollars étalés sur cinq ans. En 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ajouterait à cette somme cinq milliards de plus sur cinq ans dans le but de bâtir un système national de services de garde à l'enfance, fondé sur les principes de la qualité, l'universalité, l'accessibilité et développement de l'enfant (QUAD). L'Ontario affecte ces fonds fédéraux (58 millions) à la création de 4 000 nouvelles places en services de garde réglementés.

Il faut que l'Ontario fasse preuve de nouveau de leadership et participe activement à bâtir un système national de services de garde. L'Ontario devrait travailler avec le gouvernement fédéral à transformer le réseau fragmenté actuel, fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur et des subventions, en un système public de services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité, intégrés et accueillants pour tous les enfants, quelles que soient leurs origines et leurs capacités, et assujettis à l'obligation de rendre des comptes. La reddition de comptes s'appuierait sur des plans de développement quinquennaux, des objectifs de services et des buts clairs, un calendrier de réalisations et des cibles précises à atteindre, des révisions et des évaluations.



Source : Friendly, Beach and Turiano, *Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories 2001, 2002*.

Point de repère 4 : Logement à prix abordable

L'Ontario fait face à une crise en matière de logement locatif. Trois-quarts (75 %) des familles à faible revenu avec enfants dans la province vivent dans un logement inabordable. Un cinquième (22 %) de toutes les familles avec enfants en Ontario vit dans un logement inabordable¹⁰.

En 1995, la province a mis fin à toutes les mises en chantier de logements sociaux. Elle a laissé entendre que le secteur privé prendrait la relève. En 1998, la Loi pour la protection des locataires abolissait le contrôle des loyers pour tout nouveau logement ou logement inoccupé.

Ces orientations politiques ont eu des effets dévastateurs. Les loyers ont augmenté plus rapidement que l'inflation. La province a perdu 13 258 logements locatifs privés depuis 1995. Pour les ménages à faible revenu et à revenu modeste, l'abordabilité demeure le problème le plus criant. Les listes d'attentes pour un logement à prix modique en Ontario comptent maintenant plus de 158 000 ménages¹¹.

Le gouvernement provincial a prévu un fonds ponctuel (banque de loyer)

pour venir en aide aux personnes risquant l'expulsion. Dans le discours du Trône, on a aussi promis d'adopter une loi qui protégerait les locataires et appliquerait un véritable contrôle des loyers.

La province doit agir immédiatement sur sa promesse électorale et consacrer 100 millions de dollars à un programme d'allocation-logement destiné aux familles à faible revenu qui doivent déboursier plus de 50 % de leur revenu pour le loyer. Elle doit aussi coopérer avec le gouvernement fédéral dans le but de respecter son engagement en vue de construire 20 000 nouveaux logements à prix abordable.

Le budget fédéral 2003 a réitéré ses engagements en vertu de l'Entente-cadre sur le logement à prix abordable et a annoncé des investissements additionnels. Au total, on s'attend à un milliard de dollars d'ici 2008 pour le logement à prix modique. L'Ontario aura droit à 367 millions. Il existe cependant un imbroglio entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario à propos du partage des coûts. L'Ontario dit qu'elle n'a pas les moyens de payer. Mais, en réalité, l'Ontario n'a pas les moyens de ne rien faire. Le temps est venu de mettre fin à l'imbroglio et de lancer la construction des logements.

Point de repère 5 : Renouvellement l'éventail de programmes de sécurité sociale

« Au cours de nos consultations prébudgétaires, la population de l'Ontario nous a transmis des messages très convaincants. Et l'un des plus convaincants est le suivant : Quels que soient les défis auxquels doit faire face la province, on ne doit pas oublier ceux auxquels font face les plus vulnérables de notre société. »

Greg Sorbara, ministre des Finances de l'Ontario

En 2002, l'Ontario a transféré 3,04 milliards de dollars sous forme de prestations d'aide sociale à des familles et à des particuliers. En 1995, ces transferts étaient de l'ordre de 5,45 milliards, ce qui une fois indexé donne 6,28 milliards de dollars. En d'autres termes, en 2002, la province dépensait la moitié de ce qu'elle dépensait en 1995 pour sa population la plus vulnérable.

Les compressions dans les prestations d'aide sociale de 21,6 % en 1995 et onze années d'inflation ont diminué d'un peu plus du tiers le pouvoir d'achat d'un revenu d'assistance sociale. On l'a dit, redit et prouvé, beaucoup trop de familles n'ont tout simplement pas les moyens de nourrir leurs enfants et de payer leur loyer. La sécurité sociale n'est plus garante d'un niveau de vie acceptable.

Ces changements ajoutés au gel du salaire minimum et au recouvrement du Supplément de la prestation nationale pour enfants sont autant de facteurs qui ont condamné les enfants les plus vulnérables de la province à une profonde pauvreté. Malgré la période de croissance économique, la demande de services communautaires, tels que les banques alimentaires, les maisons d'hébergement pour personnes sans abri, s'est accrue tout comme les demandes adressées aux organisations d'aide à l'enfance.

Le Transferts social canadien du gouvernement fédéral est une occasion de rebâtir des systèmes intégrés de sécurité sociale et de services sociaux. La province d'Ontario devrait prôner la transparence au chapitre des transferts, demander que les transferts soient suffisants et soutenus

dans le temps et insister pour qu'ils soient assujettis à des principes exécutoires.

Le budget provincial de 2004 a annoncé une hausse de 3 % des volets : allocation de base et allocation-logement des prestations de l'aide sociale - une première augmentation depuis onze ans. De plus, la province a aboli le bannissement à vie de bénéficiaires condamnés pour fraude, a réintroduit le programme d'allocation-nourriture pour femmes enceintes et prévoit mettre fin à l'obligation pour les demandeurs de se défaire de leur régime enregistré d'épargne-études. Campagne 2000 salue ces mesures et insiste auprès de la province pour qu'elle adopte un modèle d'aide sociale fondé sur le développement humain qui soutient les personnes et investit dans leur potentiel.

Il faut absolument que le gouvernement d'Ontario rebâtisse l'éventail de programmes de sécurité sociale et, notamment, qu'il investisse une partie des milliards épargnés à l'aide sociale dans l'instauration de prestations d'aide sociale suffisantes pour couvrir les coûts d'habitation et les besoins de base des personnes; il faut aussi que ces prestations soient indexées annuellement au coût de la vie.



Allons de l'avant : Investissements clés en faveur des enfants et des familles en Ontario

- Accroître le salaire minimum à 10 \$ l'heure et l'indexer pour tenir compte de l'inflation et cela, en complément des autres initiatives gouvernementales telles que la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Enrayer les obstacles et améliorer l'accès au marché du travail pour les familles à faible revenu et les nouveaux arrivants.
- Abolir la pratique de récupérer le Supplément de la prestation fiscale pour enfants à même les prestations versées aux bénéficiaires d'aide sociale. Réclamer du gouvernement fédéral qu'il hausse à 4 900 \$ la Prestation fiscale canadienne pour enfants.
- Commencer à verser aux services de garde les 300 millions de fonds provinciaux et travailler de concert avec le gouvernement fédéral à la création d'un système public de services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité, accessibles, universelles, inclusifs et assujettis à l'obligation de rendre des comptes.
- Agir immédiatement et verser les 100 millions promis dans le programme d'allocation-logement destiné aux familles à faible revenu qui doivent déboursier plus de 50 % de leur revenu gagné pour le loyer; et coopérer avec le gouvernement fédéral en vue de la construction de 20 000 nouveaux logements à prix abordable.
- Réinvestir une partie des milliards épargnés à l'aide sociale dans l'instauration de prestations d'aide sociale suffisantes pour couvrir les coûts d'habitation et les besoins de base des bénéficiaires et indexer les prestations sur une base annuelle. Passer d'un modèle d'aide sociale fondé sur l'obligation de travailler à un modèle fondé sur le développement humain.

NOTES

- Freiler, C. Rothman, L. Barata, P. (mai 2004). Les voies du progrès: solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté infantile. Toronto : Campagne 2000.
- Les enfants ont moins de dix-huit ans. Aux fins de ce rapport, les expressions « pauvreté » et « faible revenu » sont synonymes. Par revenu, on entend le revenu d'un ménage avant impôt et après transferts. « Faible revenu » suit la définition du Seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Les personnes dont le revenu est sous le SFR sont à faible revenu.
Les données du SFR sont de 2002 (données les plus récentes), à moins d'indications contraires. Les SFR varient en fonction de la taille des familles et des collectivités. Par exemple, le SFR avant impôt en 2002 pour une famille monoparentale avec un enfant vivant dans une collectivité de 500 000 de population ou plus est de 24 077 \$. Dans une collectivité comptant une population de 30 000 à 99 000, le SFR est de 20 508 \$.
- Données tirées du Recensement 2001, Statistique Canada, sur les personnes âgées de moins de dix-huit ans. Les données sur la pauvreté infantile pour les groupes de cette section ne sont pas publiées sur une base annuelle pas Statistique Canada dans *Tendances en matière de revenu au Canada*. Les disparités en termes de données sur la pauvreté infantile dans cette section sont le résultat des différentes méthodes de collecte de données utilisées dans les diverses enquêtes de Statistique Canada. L'expression " enfants ayant des limitations fonctionnelles " s'applique aux enfants qui ont du mal avec les activités quotidiennes et pour qui il faut réduire le nombre ou le type d'activités à cause d'une incapacité physique ou intellectuelle ou d'un problème de santé. Les enfants qui appartiennent à une minorité visible ou à un groupe racialisé sont ceux qui, en vertu de la Loi sur l'égalité en matière d'emploi, ne sont pas blanc de race ou de couleur (excluant les Autochtones).
- Cf. Ontario Federation of Indian Friendship Centres (2000). *Urban Aboriginal Child Poverty: A Status Report on Aboriginal Children and Their Families in Ontario*. Toronto: OFIFC.
- Le *Toronto Region Immigrant Employment Council*, qui représente les employeurs, les syndicats, les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement postsecondaire, les fournisseurs de services d'évaluation, le secteur communautaire, les organismes subventionnaires et les trois échelons de gouvernement, faisait récemment état de six secteurs spécifiques d'intervention fédérale, provinciale et municipale au moyen desquels on pouvait assurer aux immigrantes et immigrants formés à l'étranger l'accès à des emplois correspondant à leur formation. Le plan comprenait, notamment, la révision de la politique d'établissement de façon à ce que soit incluse expressément l'intégration au marché du travail, l'expansion des programmes d'insertion au marché du travail qui connaissent du succès, comme les stages en milieu de travail et le mentorat, la collaboration avec les employeurs et autres partenaires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec les gouvernements provincial, régionaux et municipaux, des stratégies pour accélérer l'insertion des immigrantes et immigrants au marché du travail. Pour de plus amples renseignements : http://www.maytree.com/PDF_Files/TRIECPrimeMinistersLetter.pdf.
- Congrès du travail du Canada (2003). *Falling Unemployment Insurance Protection for Canada's Workers*. Ottawa.
- Secrétariat de l'étude de l'éducation postsecondaire (2004). Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur : document de réflexion. www.raereview.on.ca
- Ontario Liberal Party (2003). Excellence for all: The Ontario Liberal Plan for Education. Toronto : Ontario Liberal Party (2003). Achieving Our Potential: The Ontario Liberal Plan for Economic Growth. Toronto: Ministère des Finances (18 mai 2004). The Plan for Change: backgrounders. Budget de l'Ontario 2004, Toronto.
- CBC News en ligne (25 octobre 2004). In Depth : Day Care in Canada, www.cbc.ca/news/background/daycare
- Le logement est inabordable si le loyer coûte plus de 30 % du revenu total. Conseil canadien de développement social, 2004, à partir de données tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, base de données principale 2002.
- Ontario Nonprofit Housing Association/Cooperative Housing Federation of Canada (2004). Where's Home 2004: A Picture of Housing Needs in Ontario. www.onpha.on.ca; Toronto Disaster Relief Committee (2 février, 2004). Taking Action to Rebuild, mémoire soumis lors des consultations prébudgétaires au Comité des Finances et Affaires économiques de l'Ontario.
- Les données les plus récentes sont de 2002. Préparé à partir des données sur les familles (2002) de Statistique Canada, tableau 6 : Sources de revenu par catégorie de famille.

PARTENAIRES

Ontario Canadian Tamil Women's Community (Toronto), Ontario Federation of Indian Friendship Centres (Toronto), Ontario Social Development Council (Toronto), Interfaith Social Assistance Review Coalition (Waterloo), Registered Nurses' Association of Ontario (Toronto), Ontario Coalition for Better Child Care (Toronto), Ontario Psychological Association (Toronto), Ontario Association of Social Workers (Toronto), Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (Toronto), Ontario Association of Children's Mental Health Centres (Toronto), Ontario Public Health Association (Toronto), Ontario Federation of Labour (Toronto), Ontario Public Service Employees Union (Toronto), Elementary Teachers Federation of Ontario (Toronto), Ontario Secondary School Teachers Federation (Toronto), Ontario English Catholic Teachers' Association (Toronto), United Steelworkers of America, District 6 (Toronto), Ontario Association of Family Resource Programs (Toronto), Ontario Association of Food Banks (Toronto), Provincial Council of Women of Ontario (Niagara-on-the-Lake), The Community Social Planning Council (Toronto), Children's Aid Society of Toronto/Metro Campaign 2000 (Toronto), Family Service Association of Toronto (Toronto), Nellies (Toronto), Somali-Multi Service Centre (Toronto), Halton Social Planning Council (Burlington), Social Planning Council of Peel (Mississauga), Peel Poverty Action Group (Mississauga); Children's Aid Society of Peel (Peel), Peterborough Social Planning Council (Peterborough), Durham Child Poverty Task Force (Ajax), 905-Area Faith Community Leaders; Grey Bruce Huron Perth District Health Council (Mitchell); **Centre-sud de l'Ontario** Social Planning and Research Council of Hamilton-Wentworth (Hamilton); **Est de l'Ontario** Social Planning Council of Ottawa-Carleton (Ottawa), Ottawa-Carleton CPAG (Ottawa), Carleton University's School of Social Work (Ottawa), Children's Aid Society of Ottawa-Carleton (Ottawa); **Hastings & Prince Edward Legal Services** (Belleville); **Sud-ouest de l'Ontario** Southwestern Ontario CPAG (London), Sisters of St. Joseph of London, Ontario (London), CAPC Niagara Brighter Futures (Welland); **Nord de l'Ontario** Laurentian University (Sudbury), Office of Social Affairs - Diocese of Sault Ste-Marie (North Bay).

Campagne 2000 est un réseau pancanadien non partisan regroupant plus de 90 partenaires nationaux, provinciaux et locaux engagés à travailler ensemble en vue de l'éradication de la pauvreté des enfants et des familles au Canada.

Campaign 2000 Ontario remercie les organismes suivants pour leur généreux appui: Travailleurs canadiens de l'automobile, Laidlaw Foundation, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), The Atkinson Charitable Foundation, Fondation Lucie et André Chagnon, Fédération des enseignantes et enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Ontario English Catholic Teachers' Association, the YWCA of/du Canada; nos très dévoués partenaires provinciaux et communautaires; et nos nombreux supporters individuels.

Merci aussi au Conseil canadien de développement social pour son soutien à la recherche. Et nos remerciements à Family Service Association de Toronto, notre organisme parrain soutenu par United Way of Greater Toronto, pour son appui indéfectible et généreux.

Publication : Campagne 2000 Ontario, Toronto
Auteur principal : Colin Hughes
Traduction : Jocelyne Tougas
Graphisme : Nancy Steckley
Site Web : Conception graphique par Billie Carroll
Photos : Avec la permission de Orde Day Care Centre, Toronto, John Bonnar et personnel de Campagne 2000
ISBN : 1-894250-37-0 Disponible en anglais

Imprimé par une main-d'œuvre syndiquée, SEEFPO section locale 594